

[Texte]

Secretary of Energy is responsible, and the Department of Energy is responsible, not the Department of Transport. If there were a change in authority. . . that is somebody else's prerogative, not mine.

Mr. Harvey: Well, then, to get back to the original question, an extension of the provisions of the bill to include automobiles is not contemplated at this point.

Mr. Epp: I don't think I can give you another answer than the one I've given you.

Mr. Johnson (Calgary North): Mr. Minister, welcome to this meeting of the committee. It's good to have you with us again.

I have a question that starts out on the top of page 3, where you say in general EMR has obtained voluntary compliance with its statistical surveys and thus you do not have any plans at present for regulations related to the data-gathering clauses of Bill C-41. If I move to the first page, where you're talking about the national energy use data base, you say the department's increased emphasis on environment-related objectives has created new requirements for detailed information. The information is needed better to plan the operations of your new initiatives, for example in developing regulations on minimum energy efficiency, and so forth.

If you're going to develop a sophisticated data base. . . and I personally have some experience, all bad, in developing and using data bases, because you get garbage in at the bottom, loosely defined data, and then you try to make a data base out of it and it becomes useless. If you're relying on voluntary compliance and rather sloppy input at the bottom, how are you going to develop this data base? Do you not have a plan to define in some detail how the information is going to be gathered and input into the data base in a way that doesn't rely just on happenstance? To me, a voluntary compliance document is usually rather easy to fill in. It's not tight.

Mr. Epp: Mr. Johnson, I appreciate what you're saying. I am going to ask our associates to do the technical. . .

As long as we can do it voluntarily, there are some advantages. I'm not even convinced a lot of other statistical information the public or industry give the Government of Canada is any more sophisticated than what as you describe is voluntary information.

But on the technicalities of establishing a data base, I will ask Bill to do that.

Mr. Jarvis: We have a number of ways in which we go out and seek the data to build a data base that could be used to help deliver the programs effectively. I think the first area to look at would be existing data. A lot of data out in the public domain in Canada is just not being used. Take car registration data, for example.

[Traduction]

devrait relever du ministère de l'Énergie. Aux États-Unis, c'est le secrétaire à l'Énergie qui est responsable de ces questions-là, et non pas le secrétaire aux Transports. S'il y avait modification dans la répartition des pouvoirs. . . Mais il ne m'appartient pas d'en décider.

M. Harvey: Pour en revenir à ce que je vous demandais, il n'est pas question pour l'instant que les dispositions de ce projet de loi visent les automobiles, n'est-ce pas?

M. Epp: Je ne peux rien ajouter à ce que j'ai déjà dit.

M. Johnson (Calgary-Nord): Monsieur le ministre, bienvenue à cette séance du comité.

Je voudrais vous poser une question, et je me reporte à la page 3 de votre déclaration. Vous dites qu'en général, EMR a réussi à obtenir la coopération des personnes qu'il a interrogées dans le cadre d'enquêtes statistiques et, par conséquent, le ministère n'a pas à l'heure actuelle de projets de règlements liés aux articles du projet de loi se rapportant à la collecte des renseignements. Je me reporte à la première page de votre discours, car il y est question de la base nationale de données sur l'énergie. Vous dites que l'importance accrue accordée par le ministère aux objectifs environnementaux a créé de nouveaux besoins en matière de renseignements détaillés. Ces renseignements sont requis afin de mieux pouvoir planifier les mesures prises dans le cadre de vos initiatives, comme par exemple les règlements sur l'efficacité énergétique.

Pour obtenir une base de données aussi précise. . . Pour ma part, j'ai une certaine expérience de la création et de l'utilisation de bases de données, mauvaise je le reconnais, parce que si les données sont définies de façon floue, la base de données que vous pouvez en tirer est tout à fait inutile. Si vous comptez sur la coopération des gens et qu'on vous donne des données peu fiables dès le départ, comment cette base de données pourra-t-elle être utilisable? Avez-vous un plan pour définir en détail le genre de renseignements que vous voulez colliger et ce que vous voulez inclure dans cette base de données de façon plus systématique? Quand on me demande ma coopération pour remplir un document, c'est toujours assez facile. Ce n'est pas très rigoureux.

M. Epp: Monsieur Johnson, je comprends ce que vous dites. Je vais demander aux fonctionnaires qui m'accompagnent de vous donner des détails techniques. . .

Tant que nous pourrions obtenir la coopération des gens, il y aura des avantages. Je ne suis pas convaincu que les renseignements qu'obtient le gouvernement du Canada auprès du grand public ou du secteur industriel pour préparer des statistiques sont plus précis que les renseignements qui sont fournis volontairement.

Je vais demander à Bill de vous parler de ce qu'implique l'établissement d'une base de données.

M. Jarvis: Nous disposons de divers moyens pour la cueillette des données afin de préparer une base de données utile pour la concrétisation efficace des programmes. Tout d'abord, on cherche quelles données existent déjà. Bien des données qui sont publiques au Canada ne sont pas utilisées. Prenez par exemple l'enregistrement des véhicules automobiles.